

INTERPELLATION
du député Bernhard Frabetti, SVPO / Freie Wähler, concernant la violence chez les
jeunes (10.09.2010) 2.116
(en collaboration avec le DECS)

Nous prions le Conseil d'Etat d'examiner s'il existe une possibilité que des jeunes délinquants qui, en groupes, rouent de coups un individu sans défense puissent être jugés dans le cadre d'une procédure accélérée. Il n'est tout de même pas admissible que plus d'une année s'écoule entre les faits et le jugement. Seul un jugement rapide et une application stricte permettront de mettre en évidence les conséquences du délit commis et d'avoir un effet dissuasif.

Sion, le 10 septembre 2010
(10h40)

Bernhard Frabetti, député, SVPO / Freie Wähler